

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUN 2020**

**Date de convocation :**

12.06.2020

**Date d'affichage :**

26.06.2020

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 19  
Présents : 17  
Absent :  
Absents excusés : 2  
Votants : 17  
Procuration :

L'an deux mille vingt, le dix-huit juin à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Pontvallain, sous la Présidence de Monsieur Xavier GAYAT, Maire.

**Etaient présents :** M. Xavier GAYAT, M<sup>mes</sup> Maryvonne RENAUDIN, Sylvie LENÈGRE MM. Guillaume CARLIN, Jérôme ESNAULT, M<sup>mes</sup> Aurélie PIRON, Nadège CHARRIER, Eliane KNOPS, MM. Dominique CHARPENTIER, David DECIRON, Guillaume GASNIER, M<sup>mes</sup> Dorothee GAUTIER, Carole LEGROS, Martine DODIER, MM. Loïc THÉRIAU, Gilles LESÈVE, Patrice BOUTTIER.

**Absent :**

**Absents excusés :** M. Dominique FILLEUL, M<sup>me</sup> Blandine LALLIER.

M. Loïc THÉRIAU a été élu secrétaire de séance.

Assistait également à la réunion, M<sup>me</sup> Ghislaine COUTANT, Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> classe.

\*\*\*\*\*

**1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 26 FEVRIER 2020 :**

A l'unanimité, le conseil municipal adopte le procès-verbal de la réunion du 26 février 2020.

**2 - VOTE DU BUDGET COMMUNE :**

**2.1 - Vote du budget « assainissement » 2020 :**

Le budget 2020 de l'**assainissement** est adopté à l'unanimité des membres présents. Il s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

✓ Section d'exploitation : 170 419,24 €  
✓ Section d'investissement : 123 060,37 €

**2.2 - Vote du budget « commune » 2020 :**

Le budget 2020 de la **commune** est adopté à l'unanimité des membres présents. Il s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

✓ Section de fonctionnement : 1 743 535,42 €  
✓ Section d'investissement : 3 090 834,18 €

Les principales dépenses d'investissement de l'année 2020 seront :

- la réhabilitation du centre bourg dans le cadre de l'accessibilité (ERP & PAVE),
- l'accessibilité des bâtiments publics suivant les directives de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP), dont, dans ce cadre :
- L'agrandissement et la mise aux normes de la garderie périscolaire.
- la pose de candélabres,
- les travaux de voirie dans le cadre du groupement de commande avec les communes membres,
- la maintenance des bâtiments communaux (salle des fêtes, annexes, ...).

### **2.3 - Vote du taux des 3 taxes directes locales :**

Le produit correspondant aux 3 taxes (Taxe d'habitation et Taxes foncières) est de 557 124 €.  
Monsieur le Maire propose le maintien des taux des taxes soit :

	Taux de référence communaux de 2019	Taux d'imposition plafonnés 2020	Bases d'imposition prévisionnelles 2020	Produits à taux constants
Taxe d'Habitation	21,88	21,88	1 529 404	341 766
Foncier Bâti	16,34	16,34	1 055 984	176 962
Foncier Non Bâti	29,49	29,49	128 137	38 396
			<b>Total :</b>	<b>557 124</b>

Après vote, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte de maintenir les taux des taxes inchangés.

### **3 - RESSOURCES HUMAINES : CREATION D'UN POSTE AGENT DE MAITRISE**

Monsieur le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal que pour faire suite à la promotion interne au titre de l'année 2020, il propose de créer le poste suivant :

- Agent de maîtrise : Service Espaces Verts - Bâtiments Communaux - Voirie, et ceci à compter du 1<sup>er</sup> juin 2020.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,  
Le conseil municipal décide,

- ✓ de créer un poste d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2020 pour les services technique municipaux,
- ✓ de fermer un poste d'Adjoint Technique 1<sup>ère</sup> classe.

### **4 - CONVENTION ENEDIS - Renouvellement :**

Monsieur le Maire fait part du projet de convention de servitude entre ERDF et la commune de PONTVALLAIN, propriétaire des parcelles cadastrées C numérotées pour l'installation d'une ligne électrique souterraine sur lesdites parcelles. Cette ligne, desservira, entre autres, la station d'épuration.

Tous les frais seront supportés par Electricité Réseau Distribution France.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Emet un avis favorable sur le projet de convention,
- Autorise monsieur le Maire à signer la convention entre la commune de Pontvallain et ERDF.

## **5- DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux,

2° De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

✓ Les autorisations d'occupation temporaire (AOT) nécessitent une autorisation, qui prend la forme d'un arrêté, et entraîne le paiement de la redevance.

✓ Les droits d'emplacement sont révisés et votés chaque année dans le cadre de la délibération concernant les « Tarifs Communaux ».

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle (cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions) ;

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5 000 € par sinistre ;

20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 300 000 € par année civile ;

21° D'exercer, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du code de l'urbanisme sur l'ensemble des zones définies au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ;

22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 à L 240-3 du code de l'urbanisme ;

23° De prendre les décisions mentionnées aux [articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine](#) relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;

24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

## **6- DELEGATION DU MAIRE AUX ADJOINTS :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'article L. 2122-18 du CGCT permet au maire de déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints, à savoir, uniquement :

- ✓ en cas d'absence ou d'empêchement des adjoints,
- ✓ ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation.
- ✓ Le champ de la délégation doit être précisé et limité par l'arrêté du maire.

Monsieur le Maire précise que s'il donne délégation de fonction pour une même matière à deux élus, préciser l'ordre de priorité des intéressés, le second ne pouvant agir qu'en cas d'absence ou d'empêchement du premier (T.A. de Nantes, 11 mai 1988, Gauduchon, Lebon p. 657).

## **7- DELEGATION DE FONCTIONS DANS LE DOMAINE DE L'URBANISME :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que concernant la nécessité pour une bonne administration locale, exigeant souplesse et rapidité, de déléguer par arrêté, à M. Patrice BOUTTIER, 1<sup>er</sup> adjoint au maire, un certain nombre d'attributions relevant de l'urbanisme.

## **8- ELECTIONS DES DELEGUES, TITULAIRES ET SUPPLEANTS, DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS :**

### **8.1 - TITULAIRES ET SUPPLEANTS AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE (SIAEP) :**

Le Conseil Municipal après vote à bulletin secret, à l'unanimité, a élu les délégués titulaires et suppléants suivants qui siègeront au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la région de Pontvallain :

#### **Titulaires :**

Nom	Prénom	Adresse	Date de naissance
LESÈVE	Gilles	« Cassé »	02/03/1969
ESNAULT	Jérôme	12 résidence de la Guérinière	13/04/1976

#### **Suppléant :**

Nom	Prénom	Adresse	Date de naissance
THÉRIAU	Loïc	3, impasse des Coquelicots	26/04/1973
GAYAT	Xavier	6, place Jean Graffin	25/04/1961

### **8.2 - TITULAIRES ET SUPPLÉANT AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE FARE LOIR AUNE MARCONNE MAULNE (FLAMM) :**

Le Conseil Municipal après vote à bulletin secret, à l'unanimité, a élu les délégués ci-après au sein du Syndicat Mixte Fare Loir Aune Marconne Maulne :

#### **Titulaire :**

Nom	Prénom	Adresse	Date de naissance
LESÈVE	Gilles	« Cassé »	02/03/1969

#### **Suppléant :**

Nom	Prénom	Adresse	Date de naissance
LENÈGRE	Sylvie	« Le Moulin de Cellé »	22/09/1961

### **8.3 - DÉLÉGUÉS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MAISON DE RETRAITE « LE PRIEURÉ » :**

Il y a lieu d'élire 2 délégués au Conseil d'Administration de la Maison de Retraite « Le Prieuré » ; le Maire, M. Xavier GAYAT est membre de droit.

Le Conseil Municipal après vote à bulletin secret, à l'unanimité, a élu les délégués ci-après qui siègeront au sein du conseil d'administration de la maison de retraite de Pontvallain :

Nom	Prénom	Adresse	Date de naissance
GAYAT	Xavier	6, place Jean Graffin	24/04/1961
KNOPS	Eliane	1485, route de Mayet - Lieu-dit "La Goutelle"	27/04/1984
PIRON	Aurélie	« La Noé »	14/01/1981

### **8.4- DELEGUES SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT COLLECTIF :**

Nom	Prénom	Adresse	Date de naissance
GAYAT	Xavier	6, place Jean Graffin	25/04/1961
BOUQUIER	Patrice	« La Fresnaye »	10/12/1962
LESÈVE	Gilles	« Cassé »	02/03/1969
GASNIER	Guillaume	Rue Albert Bellanger	28/08/1981
RENAUDIN	Maryvonne	3, rue des Pivoines	12/03/1957
DODIER	Martine	« La Galinée »	02/10/1952

### **8.5 - DÉLÉGUÉS A LA COMMISSION COMMUNALE D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.) :**

Le Maire, M. Xavier GAYAT est membre de droit.

Le Conseil Municipal après vote à bulletin secret, à l'unanimité, a élu les quatre délégués ci-après qui siègeront à la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale :

Nom	Prénom	Adresse	Date de naissance
GAYAT	Xavier	6, place Jean Graffin	24/04/1961
RENAUDIN	Maryvonne	3, rue des Pivoines	12/03/1957
LENÈGRE	Sylvie	« Le Moulin de Cellé »	22/09/1961
CARLIN	Guillaume	30 rue du 11 novembre	25/08/1960
PIRON	Aurélie	« La Noé »	14/01/1981
LEGROS	Carole	Collège J. Prévert rue Visbek	19/11/1970

### **8.6 - COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS :**

M. le Maire précise qu'il convient de proposer à l'Administration Fiscale les noms des 24 personnes susceptibles de remplir les fonctions de membres de la commission communale des impôts directs. Parmi ces personnes, 12 sont retenues par l'Administration, dont 6 membres titulaires et 6 membres suppléants.

La proposition doit s'effectuer de la manière suivante :

- 10 commissaires titulaires + 2 propriétaires fonciers hors commune
- 10 commissaires suppléants + 2 propriétaires fonciers hors commune.

Ces personnes doivent être âgées de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisées avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission. Une représentation équitable des taxes directes locales et des différents hameaux de la commune doit en outre guider le choix du conseil municipal.

Après délibération, le conseil municipal propose la liste suivante :

**Titulaires :**

✓ Au titre des taxes foncières :

Nom	Prénom	Adresse	Date de naissance
BOUQUIER	Patrice	Lieu-dit "La Fresnaye"	10/12/1962
LESÈVE	Gilles	« Cassé »	02/03/1969
LENÈGRE	Sylvie	« Le Moulin de Cellé »	22/09/1961
DECIRON	David	21, rue du 11 Novembre	06/08/1976
ARNOLD	Claudine	Mayet	
LE BLEU	Sophie	Château L'Hermitage	

✓ Au titre de la taxe d'habitation :

Nom	Prénom	Adresse	Date de naissance
GASNIER	Guillaume	Rue Albert Bellanger	28/08/1981
RENAUDIN	Maryvonne	3, rue des Pivoines	12/03/1957

✓ Au titre de la taxe professionnelle :

Nom	Prénom	Adresse	Date de naissance
MASSON	Lionel	Lieu-dit "Les Cormiers"	26/07/1966
BOUCHERIE	Christian	Chemin de la Chapelle	19/07/1955

✓ Propriétaires fonciers domiciliés hors commune :

**2 titulaires :** La recherche est posée, cette question sera réétudiée lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Nom	Prénom	Adresse	Date de naissance

**Suppléant :**

✓ Au titre des taxes foncières :

Nom	Prénom	Adresse	Date de naissance
GAUTIER	Dorothée	118 route de Cellé - Lieu-dit "L'Espérance"	01/06/1981
THÉRIAU	Loïc	3, impasse des Coquelicots	26/04/1973
CHARRIER	Nadège	Lieu-dit "La Couture"	11/07/1974
DODIER	Martine	Lieu-dit "La Galinée"	02/10/1952

✓ Au titre de la taxe d'habitation :

Nom	Prénom	Adresse	Date de naissance
ESNAULT	Jérôme	12, résidence de la Guérinière	13/04/1976
LEGROS	Carole	Résidence collège J. Prévert rue Visbek	19/11/1970

✓ Au titre de la taxe professionnelle :

Nom	Prénom	Adresse	Date de naissance
POIGNANT	Céline	2 place Jean Graffin	1 <sup>er</sup> /04/1975

**8.7 - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :**

M. le Maire informe les conseillers qu'il convient d'élire les membres constituant la commission d'appel d'offres. Il expose le rôle de cette commission qui est constituée du Maire, 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants. M. Patrice BOUTTIER, Mme Maryvonne RENAUDIN et Guillaume CARLIN se déclarent candidats à l'élection des membres titulaires.

Le Conseil Municipal après vote à bulletin secret, à l'unanimité, a élu :

**Titulaires :**

Nom	Prénom	Adresse	Date de naissance
BOUITIER	Patrice	Lieu-dit "La Fresnaye"	10/12/1962
RENAUDIN	Maryvonne	« La Fontaine »	12/03/1957
CARLIN	Guillaume	30 rue du 11 novembre	25/08/1960

**Suppléant :**

Nom	Prénom	Adresse	Date de naissance
LESÈVE	Gilles	« Cassé »	02/03/1969
CHARPENTIER	Dominique	« Les Bas Jardins »	06/08/1963
FILLEUL	Dominique	« Le Beau Soleil »	20/05/1957

**8.8 - DÉLÉGUÉS LOCAUX AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS) :**

Le Conseil Municipal après vote à bulletin secret, à l'unanimité, a élu :

**Titulaire :**

Nom	Prénom	Adresse	Date de naissance
GAYAT	Xavier	6, place Jean Graffin	25/04/1961

**Suppléant :**

Nom	Prénom	Adresse	Date de naissance
GASNIER	Guillaume	Rue Albert Bellanger	28/08/1981

**8.9 - DÉLÉGUÉS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE :**

Le Conseil Municipal après vote à bulletin secret, à l'unanimité, a élu :

**Titulaire :**

Nom	Prénom	Adresse	Date de naissance
CHARRIER	Nadège	Chemin de Ronde	11/07/1974

**Suppléant :**

Nom	Prénom	Adresse	Date de naissance
PIRON	Aurélié	« La Noé »	14/01/1981

**8.10 - DÉLÈGUÈS AU CONSEIL DE L'ÉCOLE PRIMAIRE :**

Le Maire, M. Xavier GAYAT est membre de droit.

Le Conseil Municipal après vote à bulletin secret, à l'unanimité, a élu :

Nom	Prénom	Adresse	Date de naissance
GAYAT	Xavier	6, place Jean Graffin	25/04/1961
LALLIER	Blandine	Lieu-dit "Les Basses Besnardières"	10/03/1985

**8.11 - CORRESPONDANT DEFENSE**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que suivant la circulaire ministérielle du 21 octobre 2010, nous devons désigner parmi les membres du conseil municipal un correspondant défense qui sera l'interlocuteur privilégié des autorités militaires du département mais également le correspondant immédiat de vos administrés pour toutes les questions relatives à la défense.

Si seul un élu peut être désigné pour cette fonction, il est néanmoins possible de se faire assister par un administré dont les connaissances ou l'expérience en matière de défense leurs seraient utiles.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de nommés comme correspondant défense :

➤ Monsieur Jérôme ESNAULT - 12, résidence de la Guérinière - 72510 PONTVALLAIN  
[jerome.esnaultformation@outlook.fr](mailto:jerome.esnaultformation@outlook.fr) - Tél. : 06.22.60.68.37

assisté dans cette fonction par :

➤ Monsieur Patrice BOUTTIER - Lieu-dit « La Fresnaye » - 72510 PONTVALLAIN  
[patrice.bouttier72@orange.fr](mailto:patrice.bouttier72@orange.fr) - Tél. : 02.43.46.66.19 / 06.83.97.34.15

## **8.12 - DELEGUES LOCAUX AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DU VAL DE LOIR POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENTS DES DECHETS :**

La collecte et le traitement des déchets relève d'une compétence communautaire.

La Communauté de Communes du Canton de Pontvallain demande de désigner 2 membres, 1 titulaire et 1 suppléant pour représenter la commune de Pontvallain au sein du Syndicat Mixte du Val de Loir.

Le Conseil Municipal après vote à bulletin secret, à l'unanimité, a élu :

### **Titulaire :**

Nom	Prénom	Adresse	Date de naissance
THÉRIAU	Loïc	« La Fontaine »	26/04/191973

### **Suppléant :**

Nom	Prénom	Adresse	Date de naissance
LEGROS	Carole	Collège J. Prévert, rue Visbek	19/11/1970

## **9 COMMISSIONS MUNICIPALES :**

### **9 - 1 - CULTURE ET PATRIMOINE :**

Rapporteur : LESÈVE Gilles

Conseillers Municipaux : David DECIRON / Guillaume GASNIER / Sylvie LENÈGRE

Membre Extérieur :

### **9 - 2 - SPORTS & LOISIRS :**

Rapporteur : LESÈVE Gilles

Conseillers Municipaux : Carole LEGROS / Loïc THÉRIAU / David DECIRON

Membre Extérieur :

### **9 - 3 - JEUNESSE & CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES :**

Rapporteur : LESÈVE Gilles

Conseillers Municipaux : David DECIRON / Guillaume GASNIER / Eliane KNOPS

Membre Extérieur :

### **9 - 4 - CHEMINS DE RANDONNÉES :**

Rapporteur : Gilles LESÈVE

Conseillers Municipaux : Carole LEGROS / Dorothee GAUTIER / Maryvonne RENAUDIN / David DECIRON / Guillaume GASNIER / Martine DODIER / Dominique FILLEUL

Membre Extérieur : Joël POUPON, Monique HANSEN

## **10 - 5 - TRAVAUX, SECURITE, VOIRIE, CHEMIN COMMUNAUX, RESEAUX DIVERS & REFOULEMENT DES EAUX :**

Rapporteur : Patrice BOUTTIER

Conseillers Municipaux : Loïc THÉRIAU / Maryvonne RENAUDIN / Jérôme ESNAULT

Membre Extérieur : Christian BOUCHERIE / Joël POUPON

## **11 - 6 - BÂTIMENTS PUBLICS :**

Rapporteur : Patrice BOUTTIER

Conseillers Municipaux : Loïc THÉRIAU / Maryvonne RENAUDIN / Jérôme ESNAULT

Membre Extérieur : Christian BOUCHERIE / Joël POUPON / Employés Communaux (Adrien MANCEAU / Jean-Luc HAGUET / Michel LACAILLE)

## **12 - 7 - ENVIRONNEMENT, SPANC :**

Rapporteur : Gilles LESÈVE

Conseillers Municipaux : Sylvie LENÈGRE

Membre Extérieur :

## **13 - 8 - AFFAIRES SCOLAIRES :**

Rapporteur : Xavier GAYAT

Conseillers Municipaux : Dorothee GAUTIER / Blandine LALLIER / Nadège CHARRIER / David DECIRON / Guillaume GASNIER.

Membre Extérieur : Marie-Jeanne FOUCAULT

## **14 - 9 - EMBELLISSEMENT :**

Rapporteur : Gilles LESÈVE

Conseillers Municipaux : DECIRON David / LEGROS Carole / RENAUDIN Maryvonne / Guillaume GASNIER

Membre Extérieur : Franck DELAROCHE / Céline POIGNANT

## **15 - 10 - COMMUNICATION :**

Rapporteur : GAYAT Xavier

Conseillers Municipaux : GAUTIER Dorothee / Blandine LALLIER / THÉRIAU Loïc / RENAUDIN Maryvonne

Membre Extérieur : Ludovic VOISIN

## **10 QUESTIONS DIVERSES**

- Point sur les travaux de la commune (majoration de l'entreprise COLAS due à l'arrêt pendant 2 mois suite au COVID 19.
- Accord pour l'extension et l'épandage de M. et M<sup>me</sup> DUPIN de SARCÉ : avis favorable du conseil municipal. Madame Nadège CHARRIER, conseillère municipale attire l'attention sur le fait du risque d'odeur soutenue lors des épandages.

Séance levée à 22h45 heures.  
Le Maire,

Pour approbation,  
Le secrétaire de séance,